SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

PLACE DU GENERAL DE GAULLE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un vide grenier se déroulera place du Général de Gaulle à l'initiative de la Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine agissant pour son propre compte le dimanche 7 mai 2023,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer la mesure suivante **place du Général de Gaulle** le **7 mai 2023** de **6 heures** à **20 heures** :

- **Rue barrée** sauf pour les véhicules d'urgence avec positionnement en permanence de véhicules faisant office de protection anti-bélier de part et d'autre de la voie,
- **Les déviations** se feront :
  - Dans un sens par l'avenue de Verdun et rue Hoche,
  - De l'autre sens par les rues Pierre et Marie Curie, Jean le Galleu et Hoche,
- **Interdiction de stationner des deux côté de la chaussée sur toute la longueur de la voie,**
- **Les cyclistes seront invités à mettre pied à terre.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 0 5 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 0 5 MAI 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur Général Adjoint

Jean-François Lorès